

POSITIONS DE L'AGEECLP

Cahier de positions



Association Générale des Étudiantes et Étudiants du Cégep de La Pocatière

140, 4^e avenue Painchaud, Local A-907A (Mistook)

La Pocatière (Québec), G0R 1Z0,

Téléphone :418-856-1525, poste 2199

Courriel : ageeclp@cegeplapocatiere.qc.ca ou ageeclp@fecq.org

Mise à jour du Cahier de position AGEECLP-CP-01 adopté le x/09/2020

Rédaction :

Camille Genois, Responsable au développement durable, mandat 2018/2019

Audrey Côté, Secrétaire Générale 2020

Révision :

Louis-Alexandre Bourdeau, Responsable au socioculturel mandat 2020

Danick Bisson, Secrétaire à la trésorerie mandat 2020

Gabrielle Boucher, Responsable au développement durable mandat 2019/2020

Simon Janelle Bombardier, Responsable à la pédagogie mandat 2019/2020

Alyson Bélanger-Lamarre, Responsables aux communications mandat 2019/2020

Émile Chartier-Thibault, Responsable aux affaires internes de la FECQ mandat 2019/2020

Page de couverture :

Xavier Morneau, alias XM design, étudiant en Technologie du Génie Physique 2018/2021

Adoptés le 29/09/2020 en Assemblée générale spéciale

L'AGEECLP est le regroupement de tou.te.s les étudiant.e.s inscrit.e.s au Cégep de La Pocatière. Elle a comme mission de défendre et promouvoir les intérêts sociaux, économiques et culturels des étudiant.e.s. Elle a également pour mission de s'assurer que les services aux membres soient adéquats. Pour ce faire, l'association a comme devoir d'être représentative des idées de ses membres. L'AGEECLP tire ses mandats, orientations et positions des Assemblées Générales (AG). Les AG sont les instances qui permettent aux étudiant.e.s membres de venir débattre des enjeux sur lesquels l'association doit travailler.

Pour assurer une représentation adéquate, il est important pour une association de se doter d'un cahier de position. Celui-ci regroupe les positions et décisions prises en Assemblée Générale, afin que les exécutant.e.s élu.e.s puissent s'en servir à titre de guide pour bien représenter les membres de l'organisation. Il arrive parfois que les positions prises dans le passé se perdent ou s'oublient, c'est pourquoi le cahier de position se voit être un outil essentiel pour tous les représentant.e.s soucieux.ses de bien représenter ses membres.

Ce cahier-ci est une version préliminaire déposée au comité de rédaction composé lors de l'Assemblée Générale. Il est là pour guider les réflexions des étudiant.e.s. Ces dernier.ère.s sont toutefois libres de le modifier, de supprimer ou de rajouter des positions. Évidemment, pour être officiel et représentatif, ce présent cahier de position devra être adopté lors d'une Assemblée Générale, après les recommandations faites par le comité.

Les positions retrouvées dans ce cahier sont inspirées de celles de l'AGECGI (Association Générale Étudiante du Cégep de Gaspésie et des Îles) et du cahier des affaires sociopolitiques de la Fédération Étudiante Collégiale du Québec (FECQ).

TABLE DES MATIÈRES

1. BLOC A : AFFAIRE DE L'AGEECLP.....	5
1.1. Services aux membres.....	5
1.2. Représentation interne.....	6
1.3. Représentation externe	6
1.4. Pédagogie	6
2. BLOC B : AFFAIRES COLLÉGIALES.....	8
2.1. Général.....	8
2.2. Stages étudiants	8
2.3. Collégiales.....	9
3. BLOC C : AFFAIRES SOCIOPOLITIQUES.....	11
3.1. Environnement.....	11
3.2. Social.....	12
3.3. Gouvernement	13

1. BLOC A : AFFAIRE DE L'AGEECLP

1.1. Services aux membres

- 1.1.1. L'AGEECLP offre des services de qualité à l'ensemble de ses membres et prône tous les moyens afin de maintenir et d'améliorer ces services. *AG20200929*
- 1.1.2. Les exécutant.e de l'AGEECLP s'engage à remplir un rapport d'exécutant à chaque session. *AG20200929*
- 1.1.3. Lors de déplacement, L'AGEECLP prône que l'étudiant.e n'ait pas à payer son déplacement lors de sortie obligatoire demandée pour un cours. *AG20200929*
- 1.1.4. L'AGEECLP prône l'intégration des étudiant.e.s internationaux.ales comme tout.e autre étudiant.e québécois.e. *AG20200929*
- 1.1.5. L'AGEECLP promeut l'utilisation responsable de ressources de ses membres. *AG20200929*
- 1.1.6. L'AGEECLP prône que le café La Tasse mette de l'avant des initiatives concernant les produits écologiques, biologiques, équitables et végétariens. *AG20200929*
- 1.1.7. L'AGEECLP prône que les étudiant.e.s soient les principaux.ales acteur.rice.s de la gestion du café La Tasse et que les décisions soient prises par celles-ci et ceux-ci. *AG20200929*
- 1.1.8. L'AGEECLP prône l'accès à l'envoi de courriel à toute sa population étudiante. *AG20200929*
- 1.1.9. L'AGEECLP s'oppose par tous les moyens possibles à ce que l'administration du Cégep se serve de Colnet à des fins de propagande. *AG20200929*
- 1.1.10. L'AGEECLP prône l'accès à un local à ses comités existant ou émergent. *AG20200929*
- 1.1.11. Que l'AGEECLP s'engage à informer ses membres des différentes luttes locales, et soutient activement ces luttes en participant aux divers moyens d'action et en fournissant l'aide technique et matérielle. *AG20200929*
- 1.1.12. L'AGEECLP prône la création de nouveaux comités et l'accès aux ressources nécessaires à leur création. *AG20200929*
- 1.1.13. L'AGEECLP prône le développement de ses comités existants dans ses différents projets. *AG20200929*

- 1.1.14. L'AGEECLP prône que ses membres participent à l'orientation des programmes d'études. *AG20200929*
- 1.1.15. L'AGEECLP promeut la tenue d'activités socioculturelles et prône que la tenue de ces activités soit sécuritaire. *AG20200929*

1.2. Représentation interne

- 1.2.1. L'AGEECLP représente ses membres sur le Conseil d'administration du Cégep ainsi que sur la Commission des études du Cégep. *AG20200929*
- 1.2.2. L'AGEECLP demande au Cégep de La Pocatière au moins une représentation étudiante pour chaque comité du Cégep. *AG20200929*
- 1.2.3. L'AGEECLP met à la disposition de ses membres une boîte à suggestion pour favoriser la communication entre le conseil exécutif de l'AGEECLP et ses membres. *AG20200929*
- 1.2.4. L'AGEECLP aille pour mandat de revérifier ses positions à chaque 2 ans. *AG20200929*
- 1.2.5. L'AGEECLP aille pour mandat de revérifier la Charte à chaque 3 ans. *AG20200929*

1.3. Représentation externe

- 1.3.1. L'AGEECLP représente ses membres sur les instances externes auxquelles elle est affiliée ou appelée à participer. *AG20200929*
- 1.3.2. L'AGEECLP peut créer des partenariats avec des associations étudiantes non affiliées à la FECQ. *AG20200929*
- 1.3.3. L'AGEECLP est pour la solidarité interrégionale des associations étudiantes. *AG20200929*

1.4. Pédagogie

- 1.4.1. L'AGEECLP assure que les cas pédagogiques dans lesquels sont impliqués ses membres soient traités à travers un processus juste, équitable et réglementaire. *AG20200929*

- 1.4.2. L'AGEECLP prône la persévérance scolaire. *AG20200929*
- 1.4.3. L'AGEECLP s'engage à informer ses membres sur les nombreuses méthodes d'aide offertes par le Cégep. *AG20200929*

2. BLOC B : AFFAIRES COLLÉGIALES

2.1. Général

- 2.1.1. L'AGEECLP prône la reconnaissance du droit de grève étudiant. *AG20200929*
- 2.1.2. L'AGEECLP prône que tout mandat de grève fasse l'objet d'un vote par un moyen où tous les membres d'une association étudiante puissent s'exprimer. Ces moyens peuvent être, sans limiter la généralité de ce qui précède, l'assemblée générale, le référendum, le vote électronique ou tout autre moyen à la discrétion de l'association étudiante. *AG20200929*
- 2.1.3. L'AGEECLP favorise que des formations dans les domaines de la planification du temps, de la gestion du stress, des méthodes d'études, et de la gestion des travaux d'équipes soient accessibles sur l'Intranet. *AG20200929*
- 2.1.4. L'AGEECLP prône une amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services aux étudiant.e.s par un accroissement de manière importante des ressources qui leur sont consacrées ainsi qu'aux professionnel.le.s du milieu de l'éducation pour permettre l'ajout de nouveaux.elles conseiller.ère.s en orientation, d'aides pédagogiques individuelles et de ressources de proximité, notamment des psychologues, des travailleurs.euses sociaux.ales et des professionnels.le.s de la santé. *AG20200929*

2.2. Stages étudiants

- 2.2.1. L'AGEECLP prône la rémunération des stages de prise en charge et la compensation financière des stages d'observation et de formation. *AG20200929*
- 2.2.2. L'AGEECLP prône l'encadrement légal du statut de stagiaire pour l'ensemble des stages. *AG20200929*
- 2.2.3. L'AGEECLP prône les bourses pour étudiant.e.s. en stage à temps plein ou à temps partiel et se positionne pour que leurs stationnements soient gratuits sur leur lieu de stage. *AG20200929*

- 2.2.4. L'AGEECLP prône et appuie les protections légales pour les stagiaires. *AG20200929*

2.3. Collégiales

- 2.3.1. L'AGEECLP lutte contre toute hausse des frais de scolarité et contre toute baisse d'effectif en éducation. *AG20200929*
- 2.3.2. L'AGEECLP est contre toute forme de taxe sur l'éducation. *AG20200929*
- 2.3.3. L'AGEECLP favorise l'accessibilité et la qualité de l'éducation. *AG20200929*
- 2.3.4. L'AGEECLP prône que lorsqu'un cours est repris et réussi, la note de l'échec précédent soit retirée du calcul de la cote de rendement au collégial (Cote R). *AG20200929*
- 2.3.5. L'AGEECLP favorise la modification du calcul de la cote de rendement au collégial (Cote R). *AG20200929*
- 2.3.6. L'AGEECLP prône la gratuité scolaire. *AG20200929*
- 2.3.7. L'AGEECLP s'oppose à toute publicité basée sur la concurrence entre les établissements collégiaux. *AG20200929*
- 2.3.8. L'AGEECLP prône que les programmes en baisse d'effectifs étudiants soient favorisés par le Cégep. *AG20200929*
- 2.3.9. L'AGEECLP prône que les étudiant.e.s à la formation continue, la formation à distance et à la formation à temps partiel aient le recours aux mêmes services que les étudiant.e.s à la formation régulière à temps plein. *AG20200929*
- 2.3.10. L'AGEECLP favorise que les parents d'enfants en bas âge soient reconnus comme étudiant.e.s à temps plein même lorsqu'ils et elles étudient à temps partiel. *AG20200929*
- 2.3.11. L'AGEECLP prône un assouplissement des horaires de cours pour les étudiantes enceintes dans l'optique d'une conciliation maternité-étude. *AG20200929*
- 2.3.12. L'AGEECLP s'oppose à toute évaluation institutionnelle qui mènerait à l'habilitation des collèges ou à l'établissement d'un palmarès pouvant susciter de la compétition entre établissements collégiaux. *AG20200929*

- 2.3.13. L'AGEELCP s'oppose à toute fermeture de programme ou d'options de programme tant qu'il y a des étudiant.e.s qui suivent le programme. *AG20200929*
- 2.3.14. L'AGEELCP favorise que les mesures amenées dans le but d'augmenter le taux de réussite ne soient pas pénalisantes, punitives et qu'elles soient universelles. *AG20200929*
- 2.3.15. L'AGEELCP favorise que le matériel utilisé en classe soit adéquat, afin de permettre une intégration réussie dans la communauté, dans l'institution d'enseignement et sur le marché du travail des personnes à difficultés particulières qui soit physique, mental ou d'apprentissage. *AG20200929*
- 2.3.16. L'AGEELCP prône l'instauration d'un nombre maximal d'étudiant.e.s selon un cours donné et que le ratio du nombre d'étudiant.e.s par enseignant.e soit diminué et respecté. *AG20200929*
- 2.3.17. L'AGEELCP s'oppose à la fusion d'unités d'administratives dans le Cégep affecterait la qualité et l'accessibilité des services aux étudiants. *AG20200929*
- 2.3.18. L'AGEELCP favorise que les différent.e.s acteur.rice.s du milieu de l'éducation se penchent sur la possibilité d'offrir un loyer mensuel moins cher ou au même prix pour, toutefois, un loyer plus grand et qui répond à un confort de qualité. *AG20200929*
- 2.3.19. L'AGEELCP est pour la remise en question la pertinence de la cote R considérant l'augmentation du taux d'incomplets permanents COVID et le manque d'uniformité quant à l'environnement d'apprentissage à distance à la session d'hiver 2021. *CEX20210119*

3. BLOC C : AFFAIRES SOCIOPOLITIQUES

3.1. Environnement

- 3.1.1. L'AGEELP prône une approche de développement durable dans le cadre de ses fonctions. *AG20200929*
- 3.1.2. L'AGEELP prône l'utilisation de vaisselle réutilisable dans le cadre de ses activités. *AG20200929*
- 3.1.3. L'AGEELP s'oppose à la construction d'un troisième lien entre Québec et Lévis. *AGS20181107*
- 3.1.4. L'AGEELP s'oppose à la vente d'eau embouteillée. *AG20200929*
- 3.1.5. L'AGEELP favorise l'impression recto-verso des documents. *AG20200929*
- 3.1.6. L'AGEELP favorise l'utilisation du papier recyclé. *AG20200929*
- 3.1.7. L'AGEELP favorise l'utilisation de verres réutilisables. *AG20200929*
- 3.1.8. L'AGEELP est contre tout projet d'exploitation de produits pétrochimiques et d'hydrocarbures en sol dans le Saint-Laurent. *AG20200929*
- 3.1.9. L'AGEELP est contre tout projet d'exploitation pétrolière qui va à l'encontre du respect des nations autochtones. *AG20200929*
- 3.1.10. L'AGEELP est contre la fracturation des sols. *AG20200929*
- 3.1.11. L'AGEELP appuie la déclaration d'urgence climatique. *AG20200929*
- 3.1.12. L'AGEELP est contre le gaspillage alimentaire. *AG20200929*
- 3.1.13. L'AGEELP prône la mise en place de transports en commun dans la région du Kamouraska. *AG20200929*
- 3.1.14. L'AGEELP prône la protection des milieux naturels. *AG20200929*

3.2. Social

- 3.2.1. L'AGEECLP prône le respect de la diversité sexuelle et l'appui à la communauté LGBTQ+. *AG20200929*
- 3.2.2. L'AGEECLP prône que les acteurs des milieux scolaires reçoivent de la formation continue au sujet de la diversité de genre, des stéréotypes sexuels et des préjugés. *AG20200929*
- 3.2.3. L'AGEECLP s'oppose à tous groupes haineux. *AG20200929*
- 3.2.4. L'AGEECLP favorise la valorisation et la conservation du patrimoine et des identités culturelles régionales. *AG20200929*
- 3.2.5. L'AGEECLP prône les activités lors de journées internationales et de semaines de sensibilisation. *AG20200929*
- 3.2.6. L'AGEECLP se positionne pour la réforme du mode de scrutin. *AG20200929*
- 3.2.7. L'AGEECLP prône la participation étudiante dans les élections gouvernementales au fédéral comme au provincial. *AG20200929*
- 3.2.8. L'AGEECLP prône que l'éducation public soit laïque. *AG20200929*
- 3.2.9. L'AGEECLP est contre toute forme d'abus envers les animaux. *AG20200929*
- 3.2.10. L'AGEECLP est en faveur de l'équité salariale. *AG20200929*
- 3.2.11. L'AGEECLP s'oppose à toute forme de violences à caractère sexuel. *AG20200929*
- 3.2.12. L'AGEECLP s'engage à aider le cégep à déployer et informer les étudiant.e.s sur la formation obligatoire en matière de violences à caractère sexuel. *AG20200929*
- 3.2.13. L'AGEECLP prône la reconnaissance du droit aux soins d'interruption de grossesse. *AG20200929*
- 3.2.14. L'AGEECLP s'engage à assurer une représentativité des genres au sein de son conseil exécutif. *AG20200929*
- 3.2.15. L'AGEECLP prône l'inclusion des minorités dans ses divers comités. *AG20200929*
- 3.2.16. L'AGEECLP est en accord avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. *AG20200929*

3.3. Gouvernement

- 3.3.1. L'AGEECLP prône que le gouvernement du Québec modifie la Loi sur les sociétés d'État et réserve un siège d'administrateur aux 18 à 35 ans dans ces sociétés. *AG20200929*
- 3.3.2. L'AGEECLP prône que soient offerts aux travailleurs à temps partiel des conditions de travail et des avantages sociaux équivalents à ceux dont bénéficient les travailleurs à temps plein. *AG20200929*
- 3.3.3. L'AGEECLP pousse les différents paliers de gouvernement vers la mise en place d'un plan national de sensibilisation à la santé mentale et de dépistage dans le réseau collégial. *AG20200929*
- 3.3.4. L'AGEECLP favorise que tous les soins dentaires, les soins nutritionnels et les soins ophtalmologiques soient gratuits pour les étudiants. *AG20200929*
- 3.3.5. L'AGEECLP demande au gouvernement de protéger les programmes uniques qui existent dans plusieurs régions du Québec. *AG20200929*
- 3.3.6. L'AGEECLP prône une bonification générale du Programme de prêts et bourses. *AG20200929*
- 3.3.7. L'AGEECLP s'oppose à toutes coupes budgétaires dans les affaires sociales et l'éducation. *AG20200929*
- 3.3.8. L'AGEECLP prône une plus grande accessibilité à l'éducation en octroyant un plus grand montant des budgets provinciaux et fédéraux à l'aide financière aux études. *AG20200929*
- 3.3.9. L'AGEECLP prône que le gouvernement du Québec favorise le passage au Québec de chercheurs étrangers et de candidats à une carrière universitaire. *AG20200929*
- 3.3.10. L'AGEECLP prône que le gouvernement du Québec, dans le respect des exigences de qualification adéquates, favorise la reconnaissance de compétences et accélère le transfert de titres pour les nouveaux arrivants. *AG20200929*
- 3.3.11. L'AGEECLP s'oppose à toute révision du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) qui soit défavorable et injuste envers sa population étudiante internationale. *AG20200929*
- 3.3.12. L'AGEECLP prône que le Gouvernement du Québec favorise l'inclusion des étudiant.e.s dans la recherche au collégial. *AG20200929*
- 3.3.13. L'AGEECLP prône que le gouvernement québécois injecte la totalité des fonds reçus du gouvernement fédéral, venant des

transferts fédéraux du programme des PCPE et PCBE dans le programme d'aide financière aux études. *AG20200929*